

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG  
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE ORDINAIRE du 21 MAI 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 21 mai 2019 à 20 heures dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 14 mai 2019.

Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, JUNGSMANN Frédéric, WILHELM Bruno, LEININGER André, MAZERAND-STOCKY Laurence, FISCHER Jean-Marie

Excusés : JAECK Raymond, MANGIN Aurélien, WURTH Nadia,

Secrétaire de séance : WILHELM Bruno

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 09 avril 2019
- 3° Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation
- 4° Acceptation d'un chèque de dédommagement pour les dégâts causés au portail du cimetière
- 5° Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 6° Demandes de subventions pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multisports
- 7° Demande de subvention du Lycée La Providence de DIEUZE
- 8° Modification du prix de l'are des terrains du Lotissement Les Jardins
- 9° Institution du Droit de Prémption Urbain concernant un terrain cadastré Commune de HOMMARTING, section 7, n° 324
- 10° Décision modificative 1 – Budget Principal
- 11° Fixation des loyers des appartements de l'immeuble communal n° 27 rue des Vosges
- 12° Motion concernant la prise en charge des personnes âgées dépendantes
- 13° Divers

\*\*\*

En préambule de la réunion, le Major LECOQ, de la Gendarmerie de SARREBOURG présente aux conseillers municipaux le dispositif de participation citoyenne.

Il s'agit d'un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de Sécurité de l'Etat (FSE) pour :

- développer une culture de la prévention de la délinquance auprès des habitants,
- favoriser le rapprochement entre les forces de Sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population,
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le Préfet, le Maire et les Forces de Sécurité de l'Etat.

Le Maire et les Forces de Sécurité de l'Etat animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :

- aux postures de vigilance,
- aux gestes de prévention,
- aux réflexes à développer pour relayer l'information.

2019-03-027 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Bruno WILHELM en qualité de secrétaire de séance.

2019-03-028 Approbation du procès – verbal de la séance du 09 avril 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 09 avril 2018, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2019-03-029 Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

Monsieur le Maire informe les conseillers des décisions prises par délégation :

- Décision n° 01 – 19, du 07/05/2018 prise pour accepter et encaisser un chèque d'indemnisation de l'assurance, d'un montant de 1 000 €, concernant la toiture endommagée de l'Eglise St Martin suite à une tempête.

2019-03-030 Acceptation d'un chèque de dédommagement pour les dégâts causés au portail du cimetière

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la réception d'un chèque de dédommagement, d'un montant de 948 €, versé par l'entreprise HELMSTETTER, pour les dégâts causés au portail de l'entrée principale du cimetière. Il est précisé que ce montant correspond au devis pour les travaux de réparation du portail.

Le Conseil Municipal est appelé à accepter ce chèque de dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le chèque de dédommagement de l'entreprise HELMSTETTER, d'un montant de 948 €,
- AUTORISE l'encaissement du chèque au compte 70878 du budget principal.

2019-03-031 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables  
Budget Principal

Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, informe les Conseillers de la réception d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, transmis par Monsieur le Trésorier. Cet état doit être soumis au Conseil Municipal.

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

Le montant total des recettes à admettre en non-valeur est défini ci-dessous :

Budget : Principal  
Exercices : 2015 à 2018  
Montant : 613,20 €

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PRONONCE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

2019-03-032 Demandes de subventions pour l'aménagement  
d'une aire de jeux et d'un terrain multisports

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Région.

L'opération a pour objet : l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multisports à HOMMARTING.

Le montant total des travaux (gros œuvre, équipements) s'élève à 116 583,45€ H.T..

Le plan de financement du projet est le suivant :

- Conseil Départemental :	33 %
- Région :	33 %
- Autofinancement :	34 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- décide de la réalisation des travaux, dès notification de la subvention,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune par autofinancement,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental et de la Région,
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2019-03-033 Demande de subvention du Lycée La Providence de DIEUZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de demande de subvention de la part du Lycée La Providence de DIEUZE. Dans le cadre de leur formation, les élèves de la section « Accompagnement, Soins et Services à la Personne » se rendront à LOURDES du 21 au 27 juillet 2019, afin de prendre en charge les pèlerins malades du diocèse de METZ.

Cette action concerne deux enfants de la Commune de HOMMARTING et s'élève à 555 € par élève.

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide d'attribuer une subvention d'une somme identique à celle accordée à l'école de HOMMARTING, à savoir : 25 euros par élève, soit 50 €.

2019-03-034 Modification du prix de l'are des terrains du Lotissement Les Jardins

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 05 septembre 2017, a fixé le prix de l'are des terrains du lotissement les Jardins à 5 500,80 € TTC.

Le Maire expose l'état d'avancement de la commercialisation des parcelles du lotissement. A ce jour, deux parcelles sont vendues sur les dix lots disponibles. Des contacts et renseignements sont régulièrement pris en mairie mais les dossiers stagnent et ne progressent pas. Aussi, un certain nombre de personnes ont évoqué que le prix de l'are était élevé.

Pour permettre une meilleure progression de la commercialisation des parcelles mais aussi pour proposer un prix plus attrayant et compétitif avec le prix du marché, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de diminuer le prix de l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier le prix de l'are TTC à :  
4 900 € TTC / l'are, TVA sur marge de 721,75 € inclus.

2019-03-035 Institution du Droit de Prémption Urbain concernant un terrain  
cadastré Commune de HOMMARTING, section 7, n° 324

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'Union Départementale des Associations Familiales, par lequel il est demandé à la Commune de HOMMARTING si elle envisage d'exercer son droit de préemption concernant un bien.

Il s'agit de la mise en vente d'un terrain situé Rue de la Chapelle, section 7, n°324, d'une superficie de 10,40 ares, appartenant à Madame SIQUOIR Marie Cécile.

Le prix de vente est fixé à 385 € / l'are, soit 4 004 € la parcelle.

La Commune de HOMMARTING souhaite utiliser le droit de préemption urbain pour ce terrain pour les raisons suivantes :

- La parcelle cadastrée section 7, n° 324 est située Rue de la Chapelle, celle-ci relie le Lotissement Communal Château d'Eau. De par sa localisation, le terrain n° 324 est intéressant pour la Commune de HOMMARTING, car la Commune est déjà propriétaire de deux parcelles directement attenantes à cette même parcelle n° 324 ; et de ce fait un futur projet de développement de l'urbanisme pourrait être envisageable grâce à l'acquisition de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'utiliser le droit de préemption urbain concernant le terrain cadastré section 7, n°324, d'une superficie de 10,40 ares.
- DECIDE de l'acquisition du bien.
- NOTE que le prix de vente du bien est : 4 004 €.
- DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Principal.
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

2019-03-036 DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient d'apporter une décision modificative au Budget Principal pour permettre l'acquisition du terrain, cadastré section 7, n° 324 :

**BUDGET PRINCIPAL**

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
2111 terrains nus +5 000 €	
020 dépenses imprévues (investissement) -3 000 €	
2315 installations, matériel et outillage techniques -2 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications budgétaires mentionnées ci – dessus.

2019-03-037 FIXATION DES LOYERS – ETABLISSEMENT DE BAUX  
IMMEUBLE COMMUNAL 27 RUE DES VOSGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les montants des loyers concernant les appartements de l'immeuble communal, situé n° 27 rue des Vosges.

Cet immeuble est composé de 6 appartements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe un loyer d'un montant de 300 € / mois, pour le logement occupé par Madame Zora PRIVAT,
- Fixe un loyer d'un montant de 400 € / mois, pour le logement occupé par Monsieur Christophe SCHNEIDER,
- Décide qu'une exonération de loyers est accordée à Monsieur SCHNEIDER : le nombre de loyers exonérés sera défini suivant le montant des factures présentées et correspondantes aux travaux effectués au sein du logement.
- charge Monsieur le Maire d'établir des baux avec les intéressés précisant les modalités d'occupation des locaux,
- autorise le Maire à signer lesdits baux.
- Charge Monsieur le Maire à contacter le service juridique pour obtenir des conseils à la rédaction d'un bail de courte durée à l'encontre d'un occupant d'un des logements.

2019-03-038 Motion concernant la prise en charge des personnes âgées dépendantes

Monsieur le Maire donne lecture de la note (annexée à la délibération) transmise par la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud concernant la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EST POUR la motion (ci-annexée).

2019-03-039 Divers

- Le Conseil Municipal décide de renouveler la cotisation annuelle versée à l'Association de Développement du Rail et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg, pour un montant de 46 € / an ;

Les points suivants sont abordés :

- Les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019 ;
- L'organisation d'une petite fête d'un petit Balai (Festi'Balayette) les 27 et 28 juillet 2019 ;
- La sonnerie du glas ;

Monsieur le Maire informe :

- qu'il a rencontré, le 16 mai 2019, Messieurs THEVENOT et PELOSATO de Moselle Agence Technique (MATEC) pour évoquer les problématiques voiries et bâtiments de la Commune. Des propositions générales chiffrées avec un étalement dans le futur des priorités seront proposées par les agents de MATEC ;
- qu'il aura une réunion le 23 mai 2019, avec Monsieur TURLAN, de la Société SOGEA EST, concernant le projet « Conception réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit sur le Département de la Moselle » ;

- qu'une réunion d'information juridique sur le foncier en état d'abandon aura lieu le 04 juin 2019 à DIEUZE ;
- qu'un courrier a été adressé, le 25 avril 2019, à Monsieur le Maire de REDING concernant la mise en place de barrières pivotantes au sein de la petite Route de Réding.

\*\*\*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h50.

Délibération rendue exécutoire  
Pour extrait conforme  
HOMMARTING, le 23 mai 2019  
Le Maire,

Jean-Louis NISSE

